

Réunion du 3 mars 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Freddy ZIMMERMANN

N° CP/2014/168 - Education à l'environnement - 2343
Renouvellement du partenariat avec l'ARIENA et programme d'actions concertées pour 2014

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- arrête le programme 2014 pour l'éducation relative à l'environnement, tel qu'il figure sur les tableaux annexés,
- décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant sur ces mêmes tableaux des subventions d'un montant total de 646 800 €.

Les modalités de versement sont les suivantes :

1. Conformément au règlement financier départemental, une avance de 50% sera versée à la signature de la convention financière 2014 pour les bénéficiaires suivants : le CINE de Muttersholtz, le CINE de Munchhausen, l'association SINE (ferme Bussière), le SYCOPARC pour la Maison de l'eau et de la rivière du Donnenbach, l'association Grange aux Paysages de Lorentzen, l'AGF du Bas Rhin, pour la ferme pédagogique de Rhinau et l'ARIENA. Le solde sera versé sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.
2. Conformément au règlement financier départemental, pour les autres bénéficiaires, les subventions seront versées sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.

Elle autorise son président à signer les conventions financières 2014 à intervenir entre le Département et le CINE de Muttersholtz, le CINE de Munchhausen, le CINE de Strasbourg, le SYCOPARC pour la Maison de l'eau et de la rivière du Donnenbach, le CINE de Lorentzen, l'association Grange aux Paysages de Lorentzen, l'AGF du Bas-Rhin, pour la ferme pédagogique

de Rhinau, l'association Saumon Rhin et l'ARIENA, ainsi que la convention triennale 2014/2016 à intervenir entre le Département et l'ARIENA (conventions établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140303-84928-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 18/03/14